

**24<sup>ème</sup> session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**(18-29 janvier 2016)**

**Estonie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 19 janvier 2016 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer \* ainsi que la délégation de l'Estonie.

La France salue l'adoption de la loi-cadre sur le concubinage (la "cohabitation"), qui constitue une avancée pour les droits des personnes LGBT.

La France souhaite faire les recommandations suivantes à l'Estonie :

- Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et reconnaître la compétence du Comité des disparitions forcées (conformément aux articles 31 et 32 de cet instrument) ;
- Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications;
- Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;

- Garantir le fonctionnement du Commissariat à l'égalité entre les femmes et les hommes en dotant cette institution de ressources suffisantes ;
- Créer un mécanisme indépendant chargé de contrôler l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ;
- Poursuivre les efforts engagés pour lutter contre les discriminations à l'égard des personnes appartenant à la minorité russophone.

Je vous remercie./.